



Informations générales à conserver

Rentrée 2023-2024

Horaires du collège : 8h30-17h10

Le Collège est ouvert à partir de 8h00 (bureaux administratifs et vie scolaire).

Le matin début des cours à 8h30.

L'après-midi début des cours à 13h30 ou 14h05 jusqu'à 17h10.

Le mercredi, aucun cours pour les 6^{èmes} et les 5^{èmes} sans option.

Les séances de cours durent 55 minutes.



Vie Scolaire

Pour les retards, absences (collège & self), sorties exceptionnelles pour rendez-vous

+ Téléphone avant 9h00

- Mme PÉRIDY, personnel vie scolaire au **05.49.81.41.37** (taper 1).
- M. DAIN, adjoint & responsable vie scolaire au **05.49.81.58.80**.

Au retour de l'enfant, si l'information est communiquée par téléphone, un écrit est obligatoire.

+ Mail : anne.peridy@steannemauleon.com ou/et adjoint@steannemauleon.com

+ Pronote.

Direction & Service administratif

Mme Bonneau Véronique : Directrice du Collège Ste Anne

Mme Barré Marion : Assistante de Direction & Comptable

Mme Baron Nathalie : Secrétaire & Comptable

☎ 05.49.81.41.37 (taper 2)



secretariat@steannemauleon.com

Self du collège

Une équipe de 6 personnes pour élaborer les plats sur place pour 470 collégiens et 550 écoliers par jour. Toutes les semaines, les cuisiniers proposent du bio, des produits français et locaux ainsi que des menus végétariens.



Rentrée des élèves

Rentrée des futurs 6^{èmes} : **le lundi 4 Septembre 2023 à 8h30**. Les familles sont invitées à accompagner leur enfant lors de ce premier matin de rentrée. Vous pourrez rencontrer les adultes du collège et partager un café entre parents.

Rentrée des futurs 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} : **le mardi 5 Septembre 2023 à 8h30**.

Liste de fournitures

Vous les trouverez sur le site internet du collège : <https://steannemauleon.com>

Tarifs 2023/2024

Contributions familiales : 46,70 € sur 10 mois.

Restauration scolaire permanent : 5€10 le repas.

Restauration scolaire occasionnel : 5€50 le repas.

L'Ogec prend en charge : la 1^{ère} carte de self ainsi que l'accès Pronote.

(En cas de perte ou dégradation, une nouvelle carte coûte 10€)

Pour rappel : Quel que soit le motif de l'absence, **les 1^{ers} et 2^{èmes} jours resteront dus en totalité**, à partir du 3^{ème} jour d'absence, pas de facturation, journées pédagogiques, stages, séjours, sorties, pas de facturation.

Assurances scolaires MMA

NOUVEAUTÉ

L'Ogec a souscrit une assurance scolaire pour chaque élève auprès de MMA Mauléon. Les garanties, à l'exception de « l'assurance des frais de rapatriement » s'appliquent pendant le temps des activités scolaires, sportives et socioculturelles organisées par l'établissement scolaire fréquenté, le trajet aller-retour du domicile à l'établissement scolaire et la vie privée.

Quant à l'assurance des frais de rapatriement, elle s'applique uniquement durant le temps des activités scolaires, sportives et socioculturelles organisées par l'établissement scolaire auquel appartient l'élève. Il n'est donc pas nécessaire pour vous à la rentrée, de souscrire une assurance dite « scolaire ». D'ailleurs, aucune attestation ne vous sera réclamée.

L'A.P.E.L

NOUVEAUTÉ

L'APEL, une association de parents d'élèves s'est reconstituée l'année dernière, si vous souhaitez vous y impliquer, amener vos idées, apporter votre soutien, vous êtes les bienvenus.

Vous pouvez contacter **M. DESCAMPS**, Président de l'APEL Ste Anne par mail : thierrydescamps62@outlook.fr



Commander la carte de bus en Juin 2023

<https://www.agglo2b.fr/transports-mobilite/transport-scolaire>